

1511 (29 MAI).

Les gardes de la monn<sup>e</sup> de Paris donnent un reçu de 4 écus d'or à eux payés par Laurent Surreau, m<sup>e</sup> part<sup>er</sup>, après procès. Ce reçu est en marge de la sentence des généraux m<sup>es</sup> et signé Creveceur (*sic*) et Bertillion (*sic*).

(A. N. Reg. Z, 1<sup>o</sup>, 7.)